

---

**Rapport d'activité 2023**

---

**Adopté à l'AG de la FEAS du 14 octobre 2024 au Théâtre de Liège**

**En introduction...**

2022, l'année de la reprise « post-Covid ».

2023, une année presque normale, avec un public qui a quasi retrouvé le bon chemin des salles. Une année marquée par le lancement des procédures de renouvellement des contrats et contrats-programmes. En réponse à l'enthousiasme de la Ministre Linard, annonçant un refinancement substantiel du secteur, et encourageant les opérateurs à déposer des dossiers, les membres de la FEAS ont tous fait partie des 542 demandes de CP ou contrats de création, diffusion ou service, représentant une hausse de 80% au regard du nombre de dossiers déposés en 2017.

*Las, il y aura des déçus, a dit la Ministre. il y a eu des déçus. Et des heureux.*

2024 sera l'année du démarrage de nouveaux contrats, avec une nouvelle législature, et sera aussi l'année de l'évaluation (entre autre) du fonctionnement des commissions d'avis.

Mais en attendant ces challenges, arrêtons-nous un instant sur ce que nous avons fait en 2023 !



*6 octobre 2023 : En musique, passage du flambeau de la Direction générale et artistique de l'OPRL, de Daniel Weismann, redevenu musicien pour l'occasion, à Aline Sam-Giao.*

## I. LA FEAS ET SES MEMBRES

### 2- In memoriam



1<sup>er</sup> aout 2023 : **Yves Larec**, comédien, metteur en scène, directeur du Théâtre de la Place à Liège en 1978, ensuite chargé des tournées au Théâtre National puis directeur du Théâtre Royal du Parc en 1987 pendant 24 ans.

23 mars 2023 : **Bernard de Launoit**, CEO et Président Exécutif de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth pendant plus de 20 ans.



### 3. Gouvernance de la FEAS

**En 2023, la FEAS a tenu 3 Assemblées Générales et 4 Conseils d'Administration.**

- 3 février : CA
- 27 avril : CA
- 25 mai : AG aux Halles de Schaerbeek
- 20 juin : CA
- 27 juin : AG
- 22 novembre : CA
- 13 décembre : AG chez Mars Mons Arts de la Scène

Suivant l'usage, les Conseils d'Administration se tiennent en distanciel et les Assemblées Générales en présentiel, chez un membre de la FEAS, en alternance entre la Wallonie et Bruxelles. Une exception, l'AG du 27 juin a dû être organisée in extremis en distanciel en raison d'une grève/manifestation à Bruxelles.

### **3.1. Le Conseil d'Administration de la FEAS**

Renouvelé lors de l'AG du 17 septembre 2021, le CA est composé des 21 membres représentants *permanents* nommés pour une durée de 3 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CA était composé<sup>1</sup> de

- Le Vilar : Emmanuel DEKONINCK
- CAVEMA/Grand Manège : Patricia WILENSKI
- Chapelle Musicale Reine Elisabeth : Bernard de LAUNOIT puis **Anne-Lise PAROTTE**
- Charleroi danse : **Fabienne AUCANT**
- Ferme du Biéreau : Gabriel ALLOING
- Jeunesses musicales : Julien BEURMS
- Maison Ephémère : Oriane ONDEL
- Mars - Mons arts de la scène : Philippe DEGENEFFE
- OPRL- Orchestre Philharmonique Royal de Liège : Daniel WEISSMANN puis **Aline SAM-GIAO**
- ORW- Opéra Royal de Wallonie : Stefano PACE
- ORCW- Orchestre Royal de Chambre de Wallonie : Laurent FACK
- PBA- Charleroi : Pierre BOLLE puis **Marie NOBLE**
- Le Rideau de Bruxelles : Catherine BRIARD
- Théâtre 140 : **Rachel GOLDENBERG**
- Théâtre de l'Ancre : Jean-Michel VAN DEN EEDEN
- Théâtre de Liège : Serge RANGONI
- Théâtre des Martyrs : Philippe SIREUIL puis **Charlotte DUMONT**
- Théâtre Le Public : Michel KACENELENOGEN
- Théâtre Les Tanneurs : Alexandre CAPUTO
- Théâtre National Wallonie-Bruxelles : Nicolas DUBOIS
- Théâtre VARIA : Coline STRUYF

### **3.2. Le Bureau de la FEAS**

Nommé par le CA du 4 octobre 2021, le Bureau a évolué du fait du départ d'Annie Bozzini :

Président : Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène,  
Vice-Présidente : **Oriane Ondel**, Compagnie Ephémère  
Vice-Président : Alexandre Caputo, Théâtre Les Tanneurs,  
Trésorier : Laurent Fack, ORCW,  
Secrétaire : Catherine Briard, Le Rideau de Bruxelles

Secrétaire générale : Françoise Havelange

### **3.3 Les mandats de la FEAS**

#### **3.3.1 Mandats en gouvernance culturelle**

- Chambre de Concertation des Arts Vivants  
Annie Bozzini (puis Fabienne Aucant) ; Françoise Havelange, Nicolas Dubois, Philippe Sireuil
- Chambre de Concertation des Musiques  
Patricia Wilenski, Françoise Havelange, Gabriel Alloing, Laurent Fack

---

<sup>1</sup> Nouveaux administrateurs représentants des membres du CA en gras

### 3.3.2. Mandats en Commission Paritaire 304

- Hélène Capelli / Serge Rangoni (Théâtre de Liège)
  - Françoise Havelange (FEAS) / Fabienne Pezzuto (Charleroi Danse)
  - Nicolas Dubois (TNWB) / Guy Theunissen (La Maison Ephémère)
  - Laurent Fack (ORCW) / Luc Dumont (Théâtre de Namur)
  - Olivier Moerens (Théâtre Le Public; Bruxellons!) / Bart Van der Roost (Orchestre Philharmonique Royal de Liège)
  - Gregory Bueken (Atelier 210) / Bernard de Launoit puis Quentin Bogaert (Chapelle Musicale Reine Elisabeth)
- 

### 3.3.3 . Mandats au Fonds de Sécurité d'Existence de la CP304 (Fonds304)

- Françoise Havelange (FEAS), Vice-Présidente,
  - Grégory Bueken (Atelier 210), Trésorier,
  - France Morin (Arts Management Agency)
  - Joelle Keppenne (Le Marny)
  - Laurent Fack (Orchestre Royal de Chambre de Wallonie)
- 

### 3.3.4. Mandat à la commission artiste du SPF Sécurité Sociale

- Laurent Fack (effectif ) et Françoise Havelange (suppléante).

## 4. Adhésions/ Démissions

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la FEAS comptait 64 membres.

### Ont adhéré<sup>2</sup>

- Lors de l'AG du 31 mai 2023 : **Le Conseil de la Musique**
- Lors de l'AG du 13 décembre 2023 : **Le Centre des Arts Scénique**

Au 31 décembre 2023, du fait de ces adhésions, la FEAS comptait **66 membres**.

## 5. Evolution budgétaire/ Cotisations

La FEAS tient à conserver un budget en équilibre et toujours prudent au regard de ses deux sources de rentrées financières : les cotisations de ses membres (de 250 à 5000 € calculée sur la base de leurs subventions récurrentes) et les subventions qui lui sont accordées par la FWB.

Contrairement à la plupart des fédérations, la FEAS ne reçoit aucune subvention récurrente de fonctionnement et ne dispose d'aucune aide en personnel (postes APE, ACS, ou autres)

En tant que fédération siégeant en chambre arts vivants et en chambre musiques, la FEAS reçoit depuis 2020, une subvention annuelle « nouvelle gouvernance » de 10.000 € indexée, soit 12.534€ pour l'année 2023.

---

<sup>2</sup> Pour mémoire : A chaque candidat, la Secrétaire générale adresse une demande d'information visant à confirmer sa qualité d'opérateur reconnu par la FWB, actif en arts de la scène, (CP304 ou 329) respectant les dispositions de droit social, et à visualiser son projet (statuts, derniers comptes et bilans et rapport d'activités) . La candidature est portée à l'attention du CA et ensuite proposée à l'AG.

En 2020 et 2021, elle avait également reçu une aide « Loterie Nationale » de 30.000€ octroyée par la Ministre Linard. En 2022, la FEAS a eu la déception de constater que la Ministre Linard avait décidé de réduire la dite subvention à 10.000€ au motif du financement des « fading out » des opérateurs dont les contrats-programmes ne seraient pas reconduits lors des décisions d'attribution de nouveaux contrats-programmes 2024-2028.

En 2023, nous avons constaté que le même montant réduit à 10.000 € nous avait également été attribué. Le budget 2023 a été voté lors de l'AG du 16 décembre 2022 en tenant compte de ces apports plus réduits, donc en équilibre.

La FEAS clôture ses comptes en équilibre avec un bénéfice cumulé de 3.809 €.

Pour 2024, un contrat de service de 90.000€ a été sollicité ; la décision ministérielle communiquée en novembre 2023 réduit ce montant à 45.000 €. En outre, du fait de cette subvention « arts de la scène », la FEAS perdra le bénéfice de la subvention annuelle de fonctionnement. Au final, la subvention de la FEAS pour 2024, 2025 et 2026 sera légèrement inférieure à celle qui lui avait été reconnue en 2020 et 2021.

De ce fait, lors de son AG du 13 décembre 2023 à Mons, la FEAS a décidé d'augmenter les cotisations de ses membres, qui étaient restées linéaires depuis 2019 alors que l'indexation cumulée était de 22,03%. Les nouvelles cotisations 2024 seront établies ainsi qu'il suit :

- 1/ Maintien de la règle d'établissement des cotisations à hauteur de 0,15% du montant des subventions directes et récurrentes hors aides à l'emploi et hors infrastructures ;
- 2/ Les minimum et maximum sont augmentés de 20% : min 300€, max 6000€ ;
- 3/ Les cotisations 2024 seront calculées sur les subventions octroyées par la FWB par décision du gouvernement de décembre 2023.

La FEAS dispose toujours d'un fond de réserve (166.134 €) qu'elle entend cependant réserver à des actions spécifiques.

**Comptes annuels 2023 (approuvés lors d l'AG du ..... 2024) ( projet Comptes Bilan et FEAS 2023 )**

## **6. Modifications statutaires : mise en conformité au regard du CSA**

Les statuts de la FEAS ont été publiés au Moniteur belge du 23 juillet 2023. Ils sont disponibles sur le site de la FEAS.

## **7. Attention à la Diversité et au Genre**

La FEAS a toujours apporté une attention particulière à assurer et promouvoir la diversité des genres. Elle a toujours veillé à ce que son Bureau soit paritaire.

7.1. Par de simples mesures d'encouragement, suite à sa modification statutaire et aussi parce que les directions générales et artistiques de ses membres se féminisent, sans recourir à des quotas ou autres dispositifs contraignant, son Conseil d'Administration est parfaitement paritaire.

7.2. Par ailleurs, la FEAS a pris l'initiative de proposer au Fonds 304 d soutenir une formation à la diversité des genres, à l'attention des travailleurs.euses de la CP304 dont les DGA. Elle a recherché la structure la plus compétente et en a assuré la promotion du module auprès de ses membres. La formation a été suivie avec succès , notamment par plusieurs DGA de la FEAS.

7.3. Enfin, la FEAS a également mené une analyse des dispositions du décret « Direction Lieux » en matière d'égalité de genre, avec l'inspecteur de la Culture de l'AGC chargé de ce dossier (réunion au Théâtre 140 en octobre 2023).

## **8. Groupes de travail internes à la FEAS**

La FEAS a poursuivi sa politique de travail en intelligence collective, traduite en pratique par la mise en place de Groupes de travail spécialisés soit permanents soit ponctuels en fonction de l'actualité.

Ces GT sont ouverts à tous et fonctionnent de manière autonome.

**8.1. Les Forums FEAS en ligne**, rassemblent librement les membres tous les 2 ou 3 semaines. Ils sont un vecteur important d'échanges et de partage d'information et complètent les informations transmises de manière régulières par des « mails d'information ».

**8.2. GT sectoriel Administration et Finances**, coordonné par Oriane Ondel ;

Au cours de 2023, le GT Admin s'est réuni les 22/3, 17/4 et 8/6. Il a traité entre autres:

- Des barèmes de rémunération (prépa des travaux de la CP34),
- Du statut d'artiste,
- Des besoins en communication interne de la FEAS,
  
- De la rémunération des artistes « à la recette » suite à une interpellation de l'Union des Artistes.

Lors de son AG du 31 mai 2023, la FEAS a répondu de manière stricte

- tout opérateur membre de la FEAS, comme indiqué dans ses statuts, engage sa responsabilité d'employeur et respecte le ou les cahier(s) des charges lié(s) aux subsides qu'il perçoit des pouvoirs publics et la législation sociale.
- En tant que fédération d'employeurs, la FEAS considère que toute prestation professionnelle (qu'elle soit artistique ou autre) doit faire l'objet d'un contrat et d'une rémunération.

La réponse détaillée de la FEAS adressée à l'UAS, est disponible sur le site de la FEAS, rubrique « ACTU/ 1er juin 2023 ».

-

## **8.3. GT sectoriel musique**

Les membres musiques de la FEAS se sont rassemblés le 20 novembre 2023 à FLAGEY, à l'aimable invitation de Giles Ledure (Flagey opérateur fédéral, ne fait plus partie de la FEAS mais continue à suivre ses travaux avec attention.)

Cette réunion a été l'occasion d'aborder diverses thématiques :

- les moyens de création
- les métiers spécifiques,
- la condamnation en appel, du CAveMa par l'URSAFF (organisme de sécurité sociale française) pour défaut de déclaration par le CaveMa à l'URSAFF, de l'engagement d'un musicien résident français, pour un concert en Belgique. Ce dossier est une conséquence de la non harmonisation des règles de sécurité sociale des Etats membres de l'UE, et complexifie l'engagement d'artistes (à minima) français par des opérateurs UE.

**8.4. GT Développement durable** s'est réuni à plusieurs reprises pour concrétiser le « Plan d'Action de la FEAS ». (voir infra point 9) .

**8.5. GT « Diversité et Genre »** s'est réuni à deux reprises, (à la Balsamine et au Théâtre de Liège) pour évoquer la rédaction d'une charte et d'une boîte à outils. (voir aussi supra point 7)

## **9. Développement durable & Arts de la scène :**

9.1. La FEAS avait organisé le 22 mars 2022 aux Brigittines, un Séminaire « Développement Durable et Arts de la Scène : Construisons ensemble un plan d'Action concret » auquel avaient participé une centaine de membres de la FEAS.

Sur la base des conclusions des 4 ateliers thématiques et avec l'aide de Lara Piret, consultante du « Shift », le GT Dev Durable de la FEAS a élaboré dans la foulée, un **Plan d'Action FEAS Dev Durable 2023** organisé sur 5 thématiques :

- Eco-conception
- Mobilité et transport
- L'enjeu du numérique
- L'Alimentation,
- Energie & Infrastructures

Chaque thématique se décline en diverses propositions d'actions. Le Plan d'Action a été validé lors de l'AG de la FEAS du 25 mai 2023 aux Halles de Schaerbeek. Tous les membres de la FEAS ont été invités à s'impliquer, dans la mesure de leurs moyens, de leurs ambitions et de leurs spécificités.

Il a été convenu de faire ultérieurement une évaluation (2024).

9.2. La FEAS a valorisé son Plan d'Action dans divers cercles :

- Assemblée Générale de PEARLE (Fédération européenne des Employeurs en Arts de la Scène) à Oslo le 12 mai 2023.  
Une version anglaise du Plan d'Action a été réalisée à cette occasion.
- Laboratoire Sans Transition, Pour des politiques culturelles qui accompagnent les transitions , organisé Liège, le 24 novembre 2023, par le Théâtre de Liège et l'Ambassade de France en Belgique.

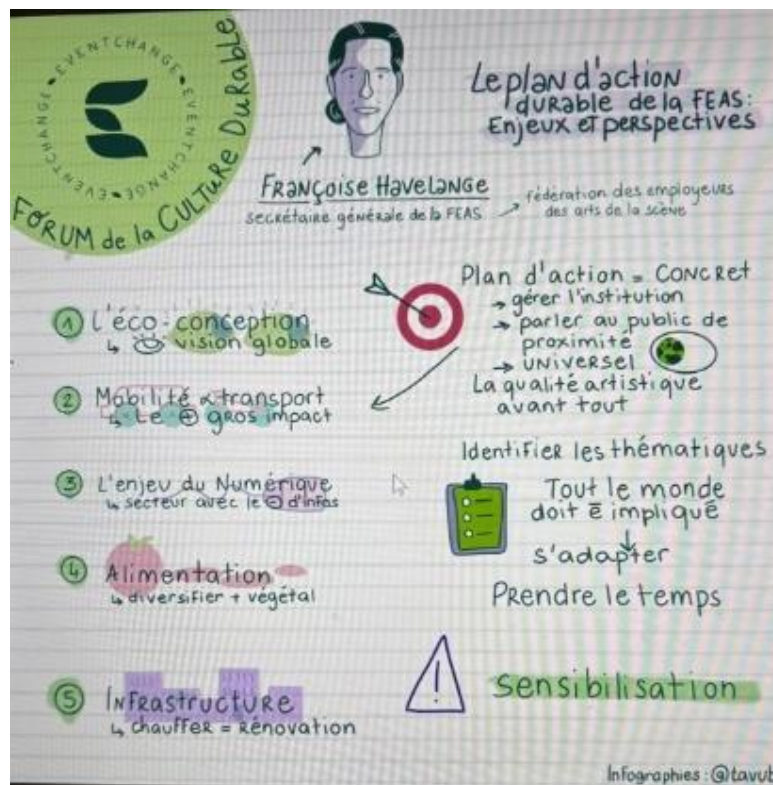


*Ce colloque européen a rassemblé de nombreux experts européens avec la participation des Ministres de la Culture, de France Rima Abdul Malaket et de la FWB, Bénédicte Linard.*



- Forum de la Culture Durable, organisé par Event Change le 5/12/2023 à Charleroi.

Event Change organise des rencontres annuelles de sensibilisation et d'information, à l'attention de tous les professionnels et structures en arts de la scène ainsi que des étudiants.



9.3. Enfin mentionnons l'implication indirecte de la FEAS (car elle y représente le Conseil Supérieur de la Culture) au **Comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique de la FWB** qui assure la mise en place et l'évaluation du Plan Transversal de transition écologique de la FWB. Françoise Havelange et Gabriel Alloing y représentent le Conseil Supérieur de la Culture. Le Comité s'est réuni à 3 reprises.

La participation à ces travaux valorise la FEAS mais lui assure également une information optimale des enjeux définis par la FWB et de sa méthodologie. Pour l'instant, l'implication des opérateurs culturels est volontaire mais à terme, considérant les engagements européens impliquant la Belgique et donc ses entités fédérées, nous n'échapperons pas à ce qu'on nous demande des contributions quantifiables. La FWB a déterminé des critères et une méthodologie d'évaluation sur une trajectoire, nous devons rester attentifs (et pro-actifs).

9.4. Pour conclure, signalons que la FWB a demandé à la FEAS de rédiger un article relatif à son Plan d'Action pour illustrer l'implication des opérateurs arts de la scène en matière de développement durable, article qui a été publié dans son **Focus Culture 2022**. Cette action de reconnaissance est mentionnée dans le présent rapport d'activité car la demande a été formulée en 2023.

## 10. L'enjeu de la Transition du LED

Début 2023, La FEAS s'est réjouie d'apprendre que la FWB allait financer, via des fonds européens, la rénovation de l'équipement lumière des salles de dix structures en arts de la scène, dont les bâtiments lui appartiennent.

Ce constat a été le point de départ de plusieurs initiatives destinées à sensibiliser les responsables politiques à la situation des autres opérateurs, (FEAS ou non) dont certains ont des installations



vétustes, et aussi à s'interroger sur les nécessaires réformes et sur les besoins en formation (et en reconversion) des techniciens lumière.

Dans ce cadre

- A l'initiative de Nathalie Borlée, (Directrice technique du Théâtre de Liège) la FEAS a organisé le 28 février 2023 à Namur au Cav&Ma, une journée d'information à l'attention de ses responsables techniques, à laquelle elle a associé les techniciens des Centres Culturels et l'ATPS, sur la thème « **Informatisation des Réseaux Scéniques et transition vers l'éclairage LED** » avec le concours de sociétés SCENARCHIE et INYTIUM. La réunion a rassemblé une bonne centaine de techniciens.



Merci à Patricia Wilenski, Directrice adjointe du Cav&Ma, pour son accueil.

- Dans le suivi de cette réunion la FEAS a lancé un GT LED destiné à organiser l'information des opérateurs, en ligne avec la réflexion menée par les 10 structures chefs de file (choix du matériel) et contribuer à la stratégie de recherche des moyens financiers nécessaires en équipement et en formation. L'objectif est aussi de réfléchir à des modules de formations de techniciens lumière, qui pourraient être proposés via le Fonds304.
- Enfin à l'initiative de Serge Rangoni, une délégation de la FEAS a rencontré Frédéric Delcor, Secrétaire Général de la FWB le 9 juin 2023.

## II- SUIVI DES POLITIQUES DE LA FWB

### 11. Action de la FEAS dans le cadre du décret bonne gouvernance de la FWB

#### 11.1. Chambre de Concertation des Arts Vivants :

En septembre 2022, la FEAS (F. Havelange) a été élue Présidente de la CCAV et reconduite dans cette fonction en septembre 2023.

En 2023, la Chambre s'est réunie à 11 reprises, la FEAS a participé toutes les réunions.

4 avis ont été émis,

- Avis N°18 (21 novembre 2023) Chapitre 3 du décret-programme 2023
- Avis N° 17 (8 septembre 2023) Avant-projet de Décret relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française •
- Avis N°16 (2 mai 2023) Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant certaines modalités d'exécution du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène
- Avis N°15 (avis d'initiative du 18 avril 2023) Perspectives budgétaires dans le cadre de l'analyse de demandes de contrats et contrats-programme.

Mentionnons aussi ici, la participation de la FEAS à l'élaboration de « la Semaine du Spectacle Vivant », coorganisée par la RTBF, l'AGC et des fédérations professionnelles : une mise en lumière des spectacles FWB programmés dans les salles des opérateurs culturels, institutions, centres culturels ou tiers lieux, qui a eu lieu en février 2023. L'opération « test » a montré son intérêt, et sera reconduite, avec une plus large promotion en 2024.

### **11.2. Chambre de Concertation des Musiques**

La FEAS a participé aux 10 réunions.

7 avis ont été remis :

- Actualisation des vade-mecum des aides aux projets (dans le cadre de la modification du Décret des Arts de la scène du 19 juillet 2022) 19-01-2023
- Actualisation du vade-mecum des aides aux projets de programmation de concerts et de festivals 23-03-2023
- Elargissement des bourses aux artistes élargis aux musiques actuelles (vade-mecum) 15-06-2023
- Avant-projet de décret de la Communauté française relatif aux aides accordées par Wallonie-Bruxelles International visant à renforcer la dimension internationale des opérateurs culturels de la Communauté française 15-06-2023
- Avant-Projet de décret relatif au cadastre de l'emploi non-marchand en Communauté française 15-06-2023
- Avant-projet de décret relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (1ère lecture) 25-08-2023
- Avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2024

L'activité des chambres a également été marquée par une bonne collaboration entre CCAV et CCM, à l'initiative principale de la FEAS. C'est cette dernière également qui a sollicité, tout comme en juin 2022, une rencontre en mai 2023 d'une délégation des deux Chambres et des deux Commissions Arts Vivants et Musiques avec la Ministre Linart, pour éclaircir et débattre des montants attendus du refinancement, au regard de engagements de la Ministre et des encouragements qu'elle avait adressé au secteur.

Dans notre rapport d'activité 2022, nous écrivions, à l'issue de la rencontre de juin 2022:

*Las, si la Ministre a montré une écoute attentive, elle a surtout demandé aux fédérations leur confiance pour faire aboutir le projet de révision, condition sine qua non d'un potentiel refinancement des arts de la scène par le gouvernement. L'inquiétude demeure quant à l'application des nouveaux critères d'obtention des subventions (durabilité, diversité et genre,*

*etc..) et quant aux moyens complémentaires que la Ministre pourra obtenir de ses partenaires gouvernementaux.*

*En revanche les échanges ont été rassurants quant à la portée de « l'auto-évaluation » nouvelle formule d'appréciation de l'exécution annuelle par l'opérateur, de cahier de charge.*

A l'issue de la rencontre de mai 2023, nous n'étions pas rassurés. Novembre nous a confirmé que si le refinancement des arts de la scène a été réel, (10 millions issus des conclaves + 8,5 Millions incluant l'indexation 2024) il n'a pas été à la hauteur des espérances entretenues, et ne permettra pas le déploiement des activités des membres ni une amélioration des barèmes « spectacle » de la CP304. L'inquiétude demeure...

### **11.3. Conseil Supérieur de la Culture**

En tant que Présidente de la CCAV, la FEAS (F. Havelange) a siégé au Conseil Supérieur de la Culture pendant toute l'année 2023 .

Cette présence au CSC est très importante puisque le CSC assure une fonction de coordination des réflexions chapeautant les réflexions des chambres mais peut aussi être seul consulté pour des matières transversales.

Le [Rapport d'Activités du CSC 2023](#) peut être consulté sur le site de la culture.be

En 2023, le CSC a rendu 7 avis :

- Avant-projet de décret portant sur la gestion et la préservation des archives publiques en Communauté française (avis n°21) 16-03-2023
- Avant-projet de décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française (avis n°22) 25-05-2023
- Avant-projet de décret relatif aux soutiens accordés par Wallonie-Bruxelles International visant à renforcer la dimension internationale des opérateurs culturels de la Communauté française (avis n°23) 23-06-2023
- Avant-projet de décret relatif au cadastre de l'emploi non-marchand en Communauté française (avis n°24) 24-07-2023
- Avant-projet de décret relatif au soutien des productions artistiques en Communauté française (avis n°25) 27-09-2023
- Projet d'arrêté fixant les hypothèses de l'action positive (avis n°26) 27-09-2023
- Avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2024 (avis n°27)

La FEAS a également participé aux travaux du GT **« Filière » du CSC** qui a abouti à un rapport de synthèse et de recommandations, (pages 177 et ss du Rapport d'activité du CSC). L'approche filière pourrait être un moyen d'optimisation des apports des différents pouvoirs subsidiaires et d'encouragement à la mutualisation des opérateurs.

Enfin la FEAS représente à titre de suppléante, le CSC au CECA (Conseil de l'Éducation Culturelle et Artistique), organe de concertation créé par le Décret du 123 octobre 2022, relatif au PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique).

## **12. Commission Paritaire 304 « Spectacle »**

La FEAS dispose de 6 sièges effectifs et 6 sièges suppléants au banc patronal. Nous siégeons au banc patronal avec notre équivalent néerlandophone OKO (6 sièges également) et l'Association belge du Spectacle (ABO-BSV) qui dispose de 2 sièges. Au banc syndical, les 14 mandats sont répartis entre les différents syndicats flamands et francophones.

La CP a tenu des réunions à un rythme moyen bimensuel.

Cinq CCT ont été adoptées dont 3 concernent les travailleurs.euses de l'ensemble des employeurs et 2 uniquement les travailleurs.euses des employeurs néerlandophones .

<b><u>N° enreg</u></b>	<b><u>Sujet</u></b>	<b><u>Date de signature</u></b>		<b><u>Fin validité</u></b>
	Prime fin d'année VL	24/10/23		
<a href="#"><u>182601</u></a>	Régime de chômage avec complément d'entreprise - longue carrière	12/09/2023		30/06/2025
<a href="#"><u>182600</u></a>	Emploi fin de carrière 2023-2024-2025	12/09/2023		30/06/2025
<a href="#"><u>182602</u></a>	Statuts du "Sociaal fonds voor de podiumkunsten van de Vlaamse Gemeenschap" (VL)	12/09/2023		
<a href="#"><u>179037</u></a>	Droit à la déconnexion	15/03/2023		

### Les thématiques

Outre ce travail de législation, la CP a poursuivi ses travaux sur

- Le droit à la formation. La loi du 3 octobre 2022 a instauré un droit à la formation pour les travailleurs des entreprises d'au moins 10 travailleurs. A la demande (trop tardive, le deadline étant le 30 septembre 2023) de l'ABS, les bancs patronaux et syndicaux ont réfléchi à une CCT étendant le droit à la formation aux travailleurs des petits employeurs mais lissant la trajectoire de l'application de la loi pour les grands employeurs. Cependant, l'incertitude relative à l'application d'une CCT déposée au delà du deadline nous a contraint à renoncer au projet, le délai étant dépassé.
- Les flexi-jobs. Les syndicats sont toujours très opposés à cette formule qui nous est toujours apparue comme très encadrée. L'orientation retenue a été d'évaluer le volume des recours des employeurs à cette formule, qui ne peut pas concerner les métiers entrant dans le champ d'application des domaines couverts par le statut du travail des arts (métiers artistiques, technico-artistique et administratifs en lien avec l'artistique).
- Les métiers en pénurie : La FEAS a fait réaliser une petite étude identifiant les secteurs particulièrement touchés de la CP304, et constatant les besoins en formation et en revalorisation financière. Ces échanges se sont poursuivis en Fonds 304 pour évoquer des

modules ad hoc. La FEAS a aussi été invitée, dans la foulée, à une évaluation des formations qualifiantes techniques en arts de la scène (réunion organisée le 11 avril 2023 par l'IFAPME Wallonie picarde .

- La revalorisation des barèmes « spectacle » a été abordée mais reportée après le refinancement attendu fin 2023, des arts de la scène.
- La représentation des syndicats en entreprises, (délégations syndicales) qui souhaitent affirmer leur rôle de « protection de la parole des travailleurs »

Pour triste rappel, faute de moyens financiers équivalent à ceux dont disposent les employeurs flamands, les employeurs francophones ne peuvent pas toujours octroyer aux travailleurs.euses du secteur les mêmes avantages.

### **13. Fonds de Sécurité d'existence de la CP 304 (Fonds 304)**

Le Fonds est alimenté, via l'ONSS, par des prélèvements annuels sur les cotisations patronales des employeurs (zone francophone) de la CP304. Il permet de financer des actions de formation ou autres actions d'intérêt général, au bénéfice des travailleurs.euses de la CP304.

Les formations sont accessibles aux travailleurs.euses pouvant faire état de 30 journées de prestations auprès d'un employeur francophone de la CP304, au cours des 24 mois précédant sa demande (ou d'un contrat de travail). Des accompagnements collectifs sont également proposés à des équipes d'employeurs de la CP304.

La FEAS est seule à siéger au banc patronal (étant la seule fédération d'employeurs francophones en arts de la scène) et occupe en conséquence les 5 sièges. Tout comme en CP304, elle veille à assurer la représentativité des différentes disciplines artistiques du secteur et de sa diversité.

Le Fonds a tenu 10 réunions en 2023.

En 2023, 325 personnes ont été bénéficiaires d'une action de formation ou d'information.

La dotation du Fonds se situe en 2023 à un niveau jamais atteint .Avec les corrections qui seront apportées par l'ONSS, la barrière des 200.000€ pourrait être dépassée.

Actions du Fonds :

- Les formations générales et le catalogue Formation

Le catalogue Formation, (Formapef) propose plus de 400 formations parmi lesquelles le Comité de gestion du Fonds 304 a sélectionné quelque 130 formations finançables pour les travailleur·euse·s des arts du spectacle. Les thématiques de la santé et la sécurité au travail et des relations internes aux équipes de travail ont été privilégiées.

- Les formations sectorielles construites par le secteur. 10 formations ont été proposées par l'ATPS à l'attention des technicien·ne·s, et une proposée par Aires Libres au bénéfice des artistes circassien·ne·s.
- Les formations spécialisées « Une corde de plus à son arc ». Il s'agit d'actions de formation dont l'objectif est d'augmenter les compétences/connaissances des travailleur·euse·s des trois métiers du secteur (artistes, technicien·ne·s, administratif·ve·s). 16 formations en 2023 ont été accordées à 126 personnes
- Les formations propres au Fonds : Le Fonds s'est érigé en opérateur de formation lui-même, sur les questions de genre (à l'initiative de la FEAS) et a par ailleurs organisé des séances d'information et modules pour les travailleurs des arts, en lien avec la réforme du statut du travail des arts.
- Les accompagnements d'équipe à la gouvernance Le volet 'travailler en collectif', qui vise à soutenir les structures et les équipes désireuses de mettre sur pied un accompagnement via l'intelligence collective a pu bénéficier à quatre équipes différentes.

- Le dispositif Konvertigo et le bilan de compétences pour respectivement 3 et 7 bénéficiaires ;
- Prévention des risques psychosociaux Une structure du secteur a bénéficié d'un accompagnement. Enfin, toujours dans le cadre de ce projet, le Fonds a travaillé avec le CERSO à l'élaboration d'un questionnaire spécifique aux arts de la scène dans le but de réaliser une analyse des risques psychosociaux sectorielle. L'ambition est bien de récolter également la parole des travailleur·euse·s en intermittence aux côtés des salarié·e·s, courant 2024.
- Etude sur l'Emploi : L'étude lenonmarchand.be est disponible dans son intégralité sur le site web du Fonds. En 2023, le CERSO travaillera sur les chiffres des années Covid qui devraient être publiés en 2024.
- La plateforme Dockers : Le Fonds avait apporté un soutien à cette plateforme de gestion administrative et d'aide aux droits sociaux Dockers, utile aux travailleur·euse·s des différents secteurs artistiques. Nonobstant, la pérennité de la structure n'est pas garantie à ce stade. Des apports structurels devront être trouvés. Le Fonds, sollicité à nouveau par Dockers, a examiné la possibilité d'un nouvel apport, mais aussi le rôle qu'il pourrait tenir pour s'assurer de nouveaux partenaires investisseurs.
- Le Comité de gestion du Fonds a souhaité se doter, pour 2024-2028, d'un nouveau plan d'action et d'un ROI plus élaboré. Le Comité de gestion s'est mis au vert le 30 août avec l'aide de l'équipe Competentia et a élaboré un nouveau ROI. La suite qui prendra place en 2024, prévoit un accompagnement du Bureau par Happy Team et devrait aboutir à un nouveau plan d'action.

Pour plus de précision : [Rapport d'Activités 2023 du Fonds304](#)

#### **14. Commission artistes » du SPF Emploi**

Laurent Fack (effectif) et Françoise Havelange (suppléante) y représentent la FEAS au banc employeurs. Ils ont veillé à assurer une présence quasi constante du banc patronal. Cette présence /ce soutien sont appréciés par les représentants des travailleurs.euses des arts.

La Commission statue sur les demandes de reconnaissance d'activités de nature artistique en vue de délivrer

- Des cartes d'artiste pour l'exercice d'activités artistiques occasionnelles,
- Des visas artistes pour permettre à un artiste travaillant sans contrat de travail, d'être assujetti à la sécurité sociale des travailleurs salariés
- Ou des cartes d'indépendants (plus rare).

#### Nombre de demandes reçues durant la période du 01/01/23 à 30/06/23

Mois	1	2	3	4	5	6	Total
Carte	1.035	829	1.111	922	1.076	1.589	6.562
Visa	111	84	91	92	134	627	1.139
<b>Total</b>	<b>1.146</b>	<b>913</b>	<b>1.202</b>	<b>1.014</b>	<b>1.210</b>	<b>2.216</b>	<b>7.701</b>

Avec la réforme du statut de l'artiste, en 2024, le travail de cette commission sera différent puisque la future commission se substituera à l'ONEM pour examiner les dossiers et octroyer le « statut ». La FEAS a participé activement à diverses réunions visant à mettre en place la future « commission du travail des arts », sous la coordination de Marc Brion, expert culture WITA auprès du SPF Sécurité Sociale. Les travaux ont porté sur l'identification des métiers, le périmètre des domaines, la fréquence des réunions et la méthodologie de travail.

La FEAS a également organisé une rencontre au Théâtre National le 9 mai 2023, entre Marc Brion et une délégation de la FEAS, pour l'éclairer sur les différents métiers et attentes du secteur.

La FEAS s'est mobilisée pour poursuivre son implication au banc patronal de la future commission du travail des arts et a obtenu que les propositions de nominations se fassent non uniquement via les



organisations membres du CNT mais en associant les commissions paritaires compétentes. Avec le soutien de l'UCM elle a été renommée.

Le 4 décembre 2023, la nouvelle Commission du travail des arts a été présentée lors d'un événement organisé au Théâtre royal flamand (KVS), à Bruxelles.

### **15 – Ventilation/ Qualité de l'air**

Face aux vellétés du Ministre Vandembroucke, souhaitant mettre la Belgique en star position de la ventilation européenne, nous avons dû poursuivre notre surveillance et marquer nos continuelles réserves sur ce dossier. Avec toujours l'aide discrète mais efficace de Denis Flandre, notre expert, Professeur à l'UCL.

La loi Ventilation a été votée en novembre 2022 ; ce sont les arrêtés d'application qui sont en discussion. 2023 a encore été jalonné de réunions avec le cabinet du Ministre et ses services pour freiner la mise en place de règles qui nous apparaissent inappropriées et discriminantes (placement d'appareils de mesure, analyse de risque, plan d'Action).

Nous ne voulons pas que notre secteur, au motif que nous avons été « bon élève » en période de Covid, soit priorisé. En avril 2023, nous avons, en collaboration avec les autres fédérations du secteur, re-interpellé nos politiques. Le Ministre Président Jeholet nous avait rassurés. Cependant, La « trajectoire » de la loi, si elle n'est pas encore activée, n'en reste pas moins une réalité. L'attention doit demeurer.

### **16. Adhésion à l'UCM**

Courant 2022, la FEAS avait quitté la FEB considérant que cette adhésion était trop chère pour le bénéfice retiré et que ses préoccupations étaient peu présentes dans les politiques défendues par cette fédération de (très) grandes entreprises.

Néanmoins il était important de disposer d'un relais d'action et d'information au fédéral. La FEAS a donc évalué les perspectives et décidé d'adhérer à l'UCM au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **IV- INTERNATIONAL**

La FEAS est membre de PEARLE, fédération européenne, rassemblant une soixantaine de fédérations d'employeurs des arts de la scène.

C'est l'occasion d'échanges de bonnes pratiques, de s'informer/ d'intervenir sur les projets règlementaires et de politique culturelle menés par les institutions européennes, et de participer au Dialogue Social européen, mené entre PEARLE d'une part et les FIA et FIM (Fédérations Internationales des Acteurs et des Musiciens, rassemblant des représentants des syndicats nationaux) d'autre part.

La FEAS a participé à deux reprises à des rencontres du Dialogue Social européen, à Bruxelles, les 12 juin et 2 décembre centrées notamment sur les questions de

Conditions de travail de artistes,

Mobilité,

Rôle des partenaires sociaux,

Presentation on the safety passport by the Social Fund of the performing arts (BE Flandre)

Intelligence artificielle...

La FEAS a également participé aux deux Assemblées générales annuelles de PEARLE, à Oslo le 12 mai (-centrée sur le développement durable et à Ljubljana, le 16 novembre 2023, centrée sur l'IA.



Assemblée générale de PEARLE à Oslo, mai 2023

### **17. En conclusion**

La FEAS n'a pas obtenu de subvention à la hauteur de ses ambitions et de ses actions, mais continuera à s'impliquer pour défendre les objectifs de ses membres.

2024 sera une année charnière, avec un renouvellement de législature. La FEAS s'inscrit d'ores et déjà dans une démarche pro-active : un Mémoire est en cours de rédaction.

#### LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE- 12 23

AMA, ARTARA, ATELIER 210, BRIGITTINES, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS !, CAV&MA, CENTRE DES ARTS SCENIQUES, CENTRAL-CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, CONSEIL DE LA MUSIQUE, DANCE CORNER, DEL DIFFUSION VILLERS, ESPACE CATASTROPHE, ESPACE MAGH, FACTORY FESTIVAL, FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIHEREAU, FERME DE MARTINROU, FESTIVAL DE SPA , GRAND STUDIO, LES HALLES DE SCHAERBEEK, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA CHAUFFERIE-ACTE 1, LA COOP, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE - CIE THEATRALE, LASEMO, LATTITUDE 50, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LE VILAR, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, LES NOCTURNALS, MARNI, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, RAS EL HANOUT, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LA VALETTE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL WALLONIE-BRUXELLES, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT

**FEAS- Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL**  
Rue de Nimy, 106 à 7000 MONS – BCE 0472.170.759 - [info@feas.be](mailto:info@feas.be)  
<http://feas.be>